

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 MAI 2024

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 7 Mai 2024 à 20h à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 25 avril 2024.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Absent : Hervé DELPUECH

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- **Prolifération des choucas des tours**
- **RGPD : règlement général sur la protection des données**

Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 5 Avril 2024 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Présentation Gendarmerie du Cantal :

Intervention du Major Christophe VALLES (réfèrent sûreté, Chef de la cellule Prévention Technique de la Malveillance du Groupement de la Gendarmerie du Cantal) et du Major Nicolas BAUDIN (Brigade de Montsalvy) sur l'éventuelle mise en place d'un système de vidéoprotection au sein de la commune.

Au cours de l'exposé, il apparaît que certaines communes voisines (Montsalvy, Lafeuillade-en-Vézie) ont déjà mis en place un tel dispositif.

Toutefois, il apparaît que les caméras pourraient être situées principalement voire exclusivement au sein du bourg de Ladin hac. La première étape de cette mise en place sera une étude de la Gendarmerie sur l'opportunité de mise en place d'un dispositif de vidéo-protection. Cette demande d'étude sera présentée ultérieurement en Conseil Municipal.

La mise en place de caméras pièges à proximité immédiate des points d'apport volontaire est également évoquée afin de limiter les infractions au règlement de collecte des déchets.

III : Prolifération des choucas des tours :

M. le Maire informe le Conseil de la volonté de l'AMF 15 de mettre en place des dispositifs efficaces d'effarouchement des choucas des tours.

M. le Maire expose au Conseil le modèle de délibération proposé par l'AMF 15.

- **Votes POUR** : Clément ROUET, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES
- **Votes CONTRE** : 0
- **Abstention** : Guillaume BOUROUMEAU (*sorti de la salle pour l'occasion*)

Le Conseil s'interroge toutefois sur les causes d'un tel déséquilibre sur la population des choucas (changement climatique ? Manque de prédation naturelle ? abondance alimentaire ?)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 1 abstention, soutient l'initiative de l'AMF 15 et autorise celle-ci à effectuer les démarches nécessaires contre la prolifération des choucas des tours.

IV : RGPD : Règlement général sur la Protection des Données :

La commune de Ladinhac traite de nombreuses données personnelles dans la gestion des différents services publics et activités dont elle a la charge. D'après l'article n° 37 du règlement européen n°2106/679 du 25 Mai 2018, toute autorité publique doit impérativement désigner un délégué à la protection des données.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner le CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) comme Délégué à la Protection des Données DPD/DPO mutualisé.

M. le Maire propose également au Conseil de renouveler la convention d'AMO pour la prestation de mise en conformité de la mission RGPD pour une durée de 3 ans, et pour un montant de 1 800€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à désigner le CIT comme Délégué à la Protection des Données, ainsi que la signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 1 500 € HT et pour une durée de 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Travaux électriques aux vestiaires du stade :

M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise SAS Longuecamp concernant la pose d'un tableau de protection étanche ainsi que la pose de 9 prises de courant étanches avec 3 raccordements par phase, pour un montant de 1 350 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la SAS Longuecamp pour des travaux électriques au vestiaire du stade, pour un montant de 1350.00€ HT.

➤ Voirie communale :

Afin de procéder au lancement du marché, il convient de définir les zones de travaux.

Pour rappel, le montant du programme de travaux de voirie pour 2024 s'élève à 218 533€ HT, avec une subvention de 30% au titre de la DETR.

Après divers échanges, le Conseil décide de prioriser les voiries suivantes :

- ✓ Chemin du Mas
- ✓ Impasse de Combenègre + parking
- ✓ Vachandou
- ✓ Voie communale d'Auberoque
- ✓ Voie communale de Ladinhac à Puechmaille (y compris le chemin de Puechmaille)
- ✓ Route du Cassan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer le marché de travaux du programme voirie 2024 sur les zones de travaux énoncées ci-dessus.

➤ Demande de M. Christian CRANTELLE :

La demande de remise gracieuse de la part de de M. Christian CRANTELLE concernant la facture d'élagage est étudiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de s'en tenir à ce qui avait été acté et refuse la demande de remise gracieuse formulée par M. CRANTELLE.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 0h.

AGENDA :

Mardi 14 Mai : Réunion de travail syndicat AEP

Jeudi 16 Mai : Conseil communautaire

Jeudi 23 Mai : Bornage Chemin du Mas et Chemin des Ecoliers

Jeudi 23 Mai : Visite station d'épuration

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Mai 2024

Vendredi 24 Mai : Lancement programme villages d'avenir

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 19 juin 2024.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.